

Fondation Entre-Lacs

Enseignement et éducation spécialisés



Rapport d'activité 2019

Sommaire

3 Mission de la Fondation Entre-Lacs

6 Message du Président

10 Activités

14 Comptes annuels

18 Rapport de révision

19 Dons

20 Organes

Mission de la Fondation Entre-Lacs

La Fondation Entre-Lacs a pour mission de dispenser des prestations d'enseignement et d'éducation spécialisé à des enfants et des adolescents. Elle leur assure, l'accueil, la formation, l'éducation ainsi que l'hébergement au sein de l'internat de Florère et de l'Unité d'accueil temporaire, La Carène.

La Fondation Entre-Lacs gère quatre structures qui offrent des prestations de la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

Les prestations proposées se déploient dans le Nord Vaudois.

Fondation de droit privé reconnue d'utilité publique, Entre-lacs est au bénéfice de subventions significatives octroyées par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation. Ce même service exerce la haute-surveillance sur les activités de la Fondation.

Maison-Rouge : prestations de pédagogie spécialisée pour des enfants en âge de scolarité primaire.



Cheminet : prestations de pédagogie spécialisée pour des adolescents en âge de scolarité secondaire.
Soutien socioprofessionnel.



Florère : prestations de pédagogie et d'éducation spécialisés pour des enfants et des adolescents en âge de scolarité primaire et secondaire.
Soutien pédagogique spécialisé.
Service éducatif itinérant.



La Carène : Unité d'accueil temporaire pour enfants et adolescents de 0 à 18 ans.



Message du Président du Conseil de Fondation

L'année 2019 a été caractérisée par la recherche d'un-e successeur-e à Madame Line Mermoud, directrice, laquelle nous avait annoncé son départ en retraite anticipée pour le mois d'août 2019.

Très rapidement, une équipe restreinte du Conseil de Fondation s'est mise au travail. Composée de Messieurs Jean-Luc Raymondaz, Georges Berney et du Président soussigné, elle a commencé par choisir un bureau spécialisé dans la recherche de cadres et a retenu Madame Magali Fischer pour cet appui.

Une première série de candidats a donc pu être sélectionnée au printemps.

Beaucoup de temps a été consacré à la lecture des dossiers, à la réception et l'audition des candidats potentiels. Malheureusement, les deux candidats les plus intéressants pour nous ont finalement renoncé au poste.

Nous avons donc dû relancer une nouvelle campagne au début de l'été, campagne qui a abouti à de nombreuses candidatures et à plusieurs auditions. Cette fois, aucun candidat n'a convaincu la Commission, laquelle a décidé d'élargir le cercle des papables « hors du sérail ».

Cette nouvelle démarche s'est finalement heurtée au refus du Département d'accepter la désignation d'un candidat sans expérience dans le domaine institutionnel.

C'est donc avec beaucoup de reconnaissance que nous avons pu finalement, à l'automne, retenir la candidature de Madame Sara De Antoni, alors cadre auprès de l'ORIF à Pomy, au bénéfice d'une expérience riche et variée dans diverses institutions, y compris comme responsable d'équipes. Elle a convaincu la Commission par ses compétences, son attitude sereine et sa vision solide du poste et sa motivation sincère.

Entre temps, Madame Mermoud nous avait quittés et nous avons eu la grande chance de pouvoir compter sur l'engagement exceptionnel de Monsieur Patrick Liengme comme directeur ad interim, assisté de Madame Anne Devaux, responsable de Maison Rouge. Cela a nécessité un sérieux coup de collier de tous puisque Monsieur Liengme, déjà directeur adjoint, était jusqu'alors responsable du site de la Carène, notre UAT. Il a laissé la direction opérationnelle de ce site à Madame Noémie Coval pendant qu'il se consacrait à la direction de notre institution, ainsi qu'à un appui marqué de notre site du Cheminet, après le départ du responsable au cours de l'automne.

Nous pouvons le dire, l'année 2019 aurait pu être une catastrophe au vu de toutes ces circonstances. Cependant, grâce au sérieux et à l'engagement sans faille de notre équipe de Direction, notamment de Madame Devaux et de Monsieur Liengme, ainsi que Messieurs Chevalley (Site de Florère) et Champion (responsable administratif), cela s'est bien passé.

S'agissant des sites, nous pouvons relever l'excellent fonctionnement de Florère, Maison Rouge et La Carène dans ces temps particuliers. Les difficultés du Cheminet, liées en partie à sa population présentant d'importantes difficultés observées chez certains adolescents, ne rend pas la tâche facile pour l'équipe et son responsable. Nous avons sollicité de l'aide au Canton, qui a partiellement répondu favorablement à cette demande.

Pour le surplus, notre Fondation fonctionne bien dans un environnement changeant, bénéficiant de plusieurs équipes fortement impliquées dans leur travail auprès des enfants et adolescents qui nous sont confiés. La qualité de ces équipes a pu être appréciée par tout le Conseil de fondation lors de la magnifique fête donnée en l'honneur de Madame Mermoud avant son départ. Un moment particulièrement mémorable pour tous les participants, privilégiés de pouvoir vivre une soirée lumineuse au-dessus du Village du Pont.

Notre reconnaissance encore à nos interlocuteurs auprès du Département, auprès desquels nous avons trouvé beaucoup de disponibilité, d'écoute et de compréhension.

J'en profite pour affirmer que nous avons trouvé, en la personne de Madame De Antoni une Directrice qui a rapidement fait ses preuves et nous a ainsi déjà convaincu de la justesse de notre choix. Bel épilogue de cette saga !

Pour le Conseil de Fondation, son Président :

Pierre Badoux

Activités

Les classes d'enseignement spécialisé

Les classes accueillent des jeunes sur l'entier du parcours scolaire au sein de petits effectifs

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- favoriser l'investissement et l'évolution des apprentissages
- favoriser l'évolution personnelle (autonomie, confiance, développement des compétences)
- favoriser l'intégration scolaire, sociale et à terme professionnelle

Après une période d'observation, un projet individualisé est élaboré en collaboration avec les parents.

La durée de scolarisation est prévue pour deux ans, en principe. Au terme de cette période, le projet scolaire est réévalué avec l'ensemble des partenaires et le SESAF.

Sont alors proposés :

- un retour vers l'école régulière
- une poursuite de la scolarisation à Entre-Lacs
- une orientation vers une autre structure de l'enseignement spécialisé

Les thérapies

Les thérapies s'inscrivent dans le projet individualisé. Des prestations individuelles et de groupe en

psychomotricité, logopédie et psychologie peuvent être proposées. Selon les besoins, d'autres professionnels ou services peuvent intervenir (ergothérapie, soutien spécialisé de l'école pour enfants sourds, psychothérapie, etc). Un pédopsychiatre consultant accompagne régulièrement l'activité des collaborateurs.

Le secteur socioprofessionnel

Le secteur socioprofessionnel propose une aide aux démarches d'orientation professionnelle dès la 10^{ème} année scolaire ainsi qu'un suivi des apprentis sous la forme d'appuis individualisés hebdomadaires dispensés par des maîtres socioprofessionnels. Le soutien s'adresse aux jeunes, qui une fois leur scolarité achevée à Entre-Lacs, effectuent une formation dans l'économie libre. Ce service est également ouvert à d'autres jeunes selon les disponibilités et sur demande de l'Office cantonal de l'Assurance-Invalidité. Les maîtres socioprofessionnels veillent tout particulièrement à collaborer avec les familles, les maîtres d'apprentissage et les écoles professionnelles.

L'internat

L'internat accueille 12 enfants et adolescents de quatre ans à la fin de la scolarité. Les difficultés scolaires et/ou de développement de ces jeunes nécessitent un accompagnement scolaire et un soutien éducatif spécialisés

L'internat est actif pendant les 38 semaines d'école ainsi que six semaines pendant les vacances scolaires.

L'internat est un lieu de vie organisé autour d'activités quotidiennes, source d'apprentissage, et d'activités extérieures favorisant l'intégration sociale.

Les enfants et adolescents disposent d'un accompagnement et d'un projet correspondant à leurs besoins individuels dont la collaboration avec la famille et les intervenants concernés fait pleinement partie.

SEI Le Service Educatif Itinérant

Le SEI offre un soutien à domicile aux enfants d'âge préscolaire, dès leur naissance, qui présentent des difficultés dans leur développement. Il est généralement proposé aux parents par les pédiatres ou des services médicaux. Le pédagogue spécialisé en éducation précoce se rend régulièrement dans la famille et accompagne l'enfant dans son développement selon des objectifs définis en collaboration avec les parents et avec des moyens appropriés. Le SEI peut intervenir jusqu'à l'entrée à l'école, en principe et collabore avec l'ensemble des partenaires concernés.

SPS Le Soutien Pédagogique Spécialisé

Le SPS favorise l'intégration d'un élève relevant de l'enseignement spécialisé dans une classe ordinaire en offrant un accompagnement spécifique. L'enseignant SPS collabore avec les parents, l'école et les autres intervenants. Il soutient l'enfant ou l'adolescent dans ses apprentissages et favorise le développement des

compétences et des stratégies d'apprentissage. La mesure de soutien pédagogique spécialisé prend place dans le cadre scolaire de l'enfant et de l'adolescent. Sa durée est définie en fonction des besoins.

L'unité d'accueil temporaire

L'UAT offre un relai temporaire aux familles en accueillant, pour de courts séjours, des enfants et des adolescents en situation de handicap, âgés de 0 à 18 ans.

La structure est ouverte toute l'année du mercredi au dimanche soir. Pendant les vacances scolaires, l'UAT fonctionne tous les jours de la semaine ainsi que le week-end.

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'éducation et des soins. L'accompagnement est adapté aux besoins individuels selon les informations données par les parents et les référents médicaux.

Tout nouvel accueil est précédé d'un entretien destiné à recueillir toutes les données nécessaires au bon déroulement du séjour ainsi que d'une phase d'adaptation.

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre		2 019	2 018
Actif			
<u>Actif circulant</u>			
Liquidités		1 164 683.41	1 909 388.82
Titres		459 234.00	361 391.00
Créances résultant de prestations		147 649.29	126 994.49
Autres créances		0.00	6 292.90
Stock		0.00	2 750.00
<u>Actifs de régularisation</u>		26 965.93	50 750.32
Total actif circulant		1 798 532.63	2 457 567.53
<u>Actif immobilisé</u>			
Titres		200.00	200.00
Immeubles, net		1 549 112.25	1 907 024.25
Construction UAT	1	8 450 978.44	8 450 978.44
<u>Autres immobilisations corporelles, net</u>		176 138.50	162 832.50
Total actif immobilisé		10 176 429.19	10 521 035.19
Total de l'actif		11 974 961.82	12 978 602.72
Passif			
<u>Fonds étrangers à court terme</u>			
Fournisseurs		189 585.00	180 307.90
Créanciers SESAF		0.00	442 666.49
Dettes à court terme portant intérêt		5 701 037.25	5 700 579.37
Autres dettes à court terme relatives aux ch. soc.		122 139.45	94 496.90
Décompte SESAF à valider		327 650.34	587 498.03
Passifs de régularisation		24 318.10	17 090.85
<u>Excédent de produits de l'exercice 2018</u>		244 298.03	0.00
Total fonds étrangers à court terme		6 609 028.17	7 022 639.54
<u>Fonds étrangers à long terme</u>			
Dettes à long terme portant intérêt	2	1 293 667.15	1 672 055.43
<u>Avances - Projets</u>	3	2 508 133.35	2 758 133.35
Total fonds étrangers à long terme		3 801 800.50	4 430 188.78
<u>Fonds propres</u>			
Capital de la Fondation		381 922.95	381 922.95
Réserves à buts spécifiques		772 647.15	831 183.15
Résultat net enveloppe de charges, solde reporté		197 372.21	197 372.21
<u>Résultat hors exploitation, solde reporté</u>		212 190.84	115 296.09
Total fonds propres		1 564 133.15	1 525 774.40
Total du passif		11 974 961.82	12 978 602.72

Compte d'exploitation au 31 décembre	Budget 2019	2019	2018
Produits d'exploitation			
Contributions et divers produits	495 050.00	1 290 366.85	579 575.13
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Produits exceptionnels	4 500.00	7 860.15	2 825.30
Total produits d'exploitation	499 550.00	1 298 227.00	582 400.43
Charges d'exploitation			
Charges salariales	8 199 208.00	8 124 707.37	7 715 047.82
Besoins médicaux	7 150.00	1 778.37	2 741.60
Alimentation	255 650.00	220 595.85	221 350.35
Autres charges ménagères	130 550.00	120 608.25	122 502.45
Entretien et réparation	163 250.00	167 395.11	162 597.46
Loyers	217 200.00	202 894.35	207 872.75
Charges financières	116 500.00	95 218.43	95 307.86
Amortissements	194 960.00	732 849.05	85 746.20
Eau et énergie	110 100.00	108 867.05	97 745.65
Etudes et formation	117 660.00	103 141.40	113 374.64
Frais de bureau et d'administration	58 420.00	52 758.23	59 598.87
Assurances diverses	55 050.00	52 471.25	53 730.20
Frais de transport	727 200.00	651 970.10	586 988.75
Autres charges d'exploitation	52 050.00	50 856.80	67 240.70
Charges exceptionnelles	0.00	0.00	2 873.25
Total charges d'exploitation	10 404 948.00	10 686 111.61	9 594 718.55
Résultat d'exploitation (Excédent charges – formules e-IVS)	-9 905 398.00	-9 387 884.61	-9 012 318.12
Avances reçues du SESAF	0.00	9 715 534.95	9 599 816.15
Décompte SESAF à valider (4)	0.00	327 650.34	587 498.03
Produits hors exploitation	0.00	112 763.40	5 150.00
Charges hors exploitation	0.00	-15 868.65	-19 768.41
Résultat hors exploitation – formules e-IVS	0.00	96 894.75	-14 618.41
Décompte d'exploitation e-IVS	0.00	-9 290 989.86	-9 026 936.53

Sommaire des principes comptables adoptés

Principes comptables

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux directives de l'Etat de Vaud règlementant les relations financières et comptables des institutions vaudoises subventionnées reconnues d'intérêts publics, à la loi sur les subventions et son règlement ainsi qu'aux articles du titre 32^{ème} du Code des obligations de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes. Ils ont été établis suivant la convention de la continuité de l'exploitation (« going concern »).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements basés sur les règles édictées par le SESAF et diminué des dons et subventions obtenus.

Commentaires sur l'exercice 2019

1. Construction UAT

Il s'agit des frais déjà engagés en relation avec la construction de l'UAT. Les subventions versées concernant ce projet sont présentées au passif du bilan. Une cédula hypothécaire de CHF 6'000.00.00 a été créée et remise en garantie à un établissement bancaire.

La consolidation interviendra ultérieurement.

2. Prêts bancaires

Ces prêts bancaires sont garantis par la remise en nantissement de cédules hypothécaires grevant les immeubles et par une garantie de l'état de Vaud.

La part remboursable à moins d'un an est classée dans les fonds étrangers à court terme.

3. Avances - Projets

Ce poste représente les avances de fonds propres de la Fondation (KCHF 50) et celles reçues du SESAF (KCHF 1'908), de la Loterie Romande (KCHF 300), de la Fondation Ernst Göhner (KCHF 150) et de MBF Foundation (KCHF 100) pour l'UAT La Carène.

4. Décompte SESAF

L'activité de la Fondation est prise en charge par le SESAF (Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation). Le SESAF octroie en cours d'année des avances afin de couvrir les charges courantes selon budget. L'année suivante, le SESAF valide et confirme en émettant un décompte final. Le solde de ces décomptes est alors conventionnellement réparti entre les parties.

Rapport de révision



**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT POUR L'EXERCICE 2019
AU CONSEIL DE FONDATION DE**

FONDATION ENTRE-LACS, À YVERDON-LES-BAINS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, compte hors exploitation, annexe et résultats reportés) de Fondation Entre-Lacs pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux législations fédérales et cantonales sur les fondations et aux statuts.

Yverdon-les-Bains, le 12 mai 2020

Fiduciarie Fidaceb SA

Didier Glauser
Expert-Comptable agréé
Responsable


Mathieu Richardet
Expert-Comptable agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- compte hors exploitation
- annexe
- résultats reportés

Fiduciarie Fidaceb SA
Rue de Neuchâtel 39

Cas de postale 607
1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 424 15 50
Fax 024 424 15 69

info@fidaceb.ch
www.fidaceb.ch

Dons

07.01.2019	Commune du Chenit, Le Sentier	CHF 200.00
28.12.2019	Commune du Lieu, Le Lieu	CHF 100.00
28.12.2019	Commune du Chenit, Le Sentier	CHF 200.00
14.12.2019	Ecobois SA, Le Lieu (De M. J.-Philippe Dubois, Le Lieu)	CHF 139.00

Don en nature :

29.11.2018	Restaurant Mag Wan, Yverdon	CHF 756.00
------------	-----------------------------	------------

Nos remerciements et notre gratitude à tous nos donateurs pour leur soutien à la Fondation et à ses projets.

Organes

Conseil de Fondation au 31.12.2019

Badoux Pierre, Président
Beetschen Michel, Vice-Président
Raymondaz Jean-Luc, Trésorier
Messer Françoise, Secrétaire
Berney Georges, Membre
Busset Monique, Membre
Dvorak Madeline, Membre
Roulet Sonja, Membre
Wolfer Yvan, Membre

Conseil de direction

Mermoud Line, Directrice, jusqu'au 31.08.2019
Liengme Patrick, Directeur-adjoint et directeur a.i. dès le
01.09.2019
Champion François, Adjoint de direction administratif
Chevalley Alain, Adjoint de direction, Florère
Coval Noémie, adjointe de direction, La Carène, dès le
01.11.2019
Devaux Anne, Adjointe de direction et directrice adjointe a.i
dès le 01.09.2019, Maison-Rouge
Sponsiello Jean, Adjoint de direction, Cheminet, jusqu'au
31.10.2019

Glossaire des abréviations

CEES	Centre d'enseignement et d'éducation spécialisés
CES	Centre d'enseignement spécialisé
SEI	Service Educatif Itinérant
SPS	Soutien Pédagogique Spécialisé
SESAP	Service d'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAT	Unité d'accueil temporaire

Coordonnées

Fondation Entre-Lacs
Rue de la Maison-Rouge 16
1400 Yverdon-les-Bains

Tél : 024 425 02 22

Courriel : info@entre-lacs.ch

Site Internet : www.entre-lacs.ch

IBAN : CH 13 0029 7297 4033 9201 F